

2009/1625 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC ON STAGE PRODUCTIONS POUR LA PRODUCTION DE DEUX FILMS DOCUMENTAIRES DE 26 MINUTES CHACUN DANS LA COLLECTION "CHEMINS DE REUSSITE" (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 juillet 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cap Canal et l'AFPA se sont associés pour la production d'une série d'émissions et documentaires en 2008 et 2009 consacrées aux problématiques de la vie et de la formation professionnelle, telle que :

- changer d'orientation
- se préparer à un concours
- Se préparer à un entretien d'embauche
- Créer son entreprise
- Concilier études et petits boulots.

Chaque émission est constituée d'un plateau co-animé par Philippe Meirieu et Géraldine Rabier et ponctuée de reportages.

Le sujet est approfondi dans le cadre d'un film documentaire.

Après treize documentaires portant sur les débuts de la vie professionnelle, la mobilité géographique, l'orientation professionnelle, se préparer à un concours, créer son entreprise, reprendre sa vie professionnelle après un accident de la vie... Cap Canal poursuit cette série et coproduit avec la société On stage deux nouveaux films dont les thèmes seront « Trouver le bon stage », « Le bilan de compétences ».

Cap Canal participera à ces documentaires d'un coût total de 67.922 euros HT.

Les modalités de participation de Cap Canal sont :

- un apport de 5 200 euros HT (TVA 5,5 %) en numéraire pour les deux documentaires, soit une facture de 5 486 euros TTC
- un apport en industrie d'un montant de 32 146 euros, correspondant à des conseils pédagogiques, recherches documentaires et moyens techniques de tournage et montage.

Les autres partenaires à la production sont :

- On stage Productions,
- Le CNC. »

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1- La coproduction par Cap Canal de deux documentaires de 26 minutes chacun dans la collection « Chemins de réussite » est approuvée.

2- La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et On stage Productions est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense de 5 486 euros TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 205, fonction 213, programme ENVIRON, opération CAPCANAL, ligne de crédit 44285.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL